

BC saisie par : TOUMI	le 16.01.2023	Validé par: BANNAI	le 16.01.2023
Interlocuteur : Chargé de sect ^e TOUMI NAJETE	EMS JUEN		
Centre : CS204 Chargé secteur TER02 04	720 RTE de ST Quentin 38210 TULLINS Tél: 0979104314 Fax: 0476077113		

Client:
Contrat:ESI: 0064-01-02 ECHIROLLES VILLAGE ILM ALLEE
VILLE ILM - BAT M 10 LOGTS 3 RUE Alphonse Loubat
Destination: HABITATION Date fin constr.: 01.04.1979 Date entrée patrim.: 01.04.1979

OBJET DE LA COMMANDE:	vandal reprendre trou d encadrement porte cave num 17 trou en bas au niveau de la plaque en feraille
Date de début d'exécution:	16.01.2023 Fin d'exécution: 23.01.2023

Prestations/articles	PU HT (EUR)	Quantité	Prix HT	TVA (%)
NVAND30000-Travaux de remise en état suite vandalisme	80,00	1,00	80,00	10,00

Montant HT	Total remises HT	Total HT	Total TVA	TOTAL TTC (EUR)
80,00	0,00	80,00	8,00	88,00

Opération:	S. analytique: Travaux parties communes
------------	---

Retour du BC à l'agence dans les 48h suivant travaux avec zones ci-dessous renseignées (QUITUS)

Date de fin de travaux	Travaux conforme au BC	OUI	NON
------------------------	------------------------	-----	-----

Observations:

Signature du locataire	Signature de l'entreprise
------------------------	---------------------------

En acceptant l'exécution de la présente commande, l'entreprise est réputée avoir pris connaissance et s'oblige à appliquer les dispositions de Plan de Prévention et du DT Amiante consultable et téléchargeable sur le site internet de la SDH www.sdh.fr

FACTURES: Règlement: 30 jours fin de mois

La facture sera rejetée si elle ne comporte pas le double du bon de commande. Les prix devront être détaillés en "Fournitures" et "Main d'œuvre". Les libellés "Travaux forfaitaires" ou "Conformes au devis" ne seront pas acceptés

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art